

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4081>



Prochain Conseil Départemental le 26 janvier

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: lundi 16 janvier 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Jeudi 26 janvier 2012,

de 14 H 15 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

Ordre du jour :

- Vie de la section départementale.
- Conditions de la rentrée 2012 (chaque représentant de S1 pourra utilement apporter les éléments relatifs à la préparation de la rentrée dans son établissement).
- Réforme de l'évaluation.
- Grève du 31 janvier : manifestation nationale et actions locales.



Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 23 janvier : téléchargez le modèle ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Conseil départemental du SNES

